

**ENFOUISSEMENT DES RESEAUX D'UNE PORTION DE L'AVENUE DE LA LIBERATION –
AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DELEGUEE AU
S.D.E.F.**

Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire, informe le Conseil municipal que, dans le cadre de l'opération de réaménagement de l'avenue de la Libération prévue à compter du mois de septembre 2019, il est nécessaire de procéder à l'effacement des réseaux aériens de basse tension, d'éclairage public et de communication électronique encombrant les trottoirs sur la partie basse de l'avenue caractérisée par un habitat dense (du n°4 au n°28).

CONSIDERANT que le S.D.E.F. présente un niveau d'expérience dans ce type d'opération,

CONSIDERANT l'article L. 2224-36 du C.G.C.T.,

VU l'avis favorable de la commission « Finances - Travaux - Agriculture » en date du 20 juin 2019,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE (28 voix pour),

APPROUVE la réalisation de ces travaux d'enfouissement sous maîtrise d'ouvrage déléguée au S.D.E.F.,

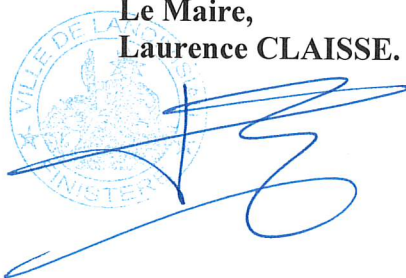
AUTORISE Madame le Maire à signer avec le S.D.E.F. la convention financière relative à ces travaux et tout document se rapportant à ceux-ci.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	28
POUR	28
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 3 juillet 2019.

**Le Maire,
Laurence CLAISSE.**



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le..... 4 JUIL. 2019

Et de la publication, le..... 4 JUIL. 2019

Fait à Landivisiau, le..... 4 JUIL. 2019

Le Directeur Général des Services

Pascal NANTEL

